

proprement humaine et liée à des aptitudes cognitives biologiquement déterminées, d'apprendre et d'utiliser les dispositifs symboliques que sont les langues. L'usage actuel des deux termes, notamment sous l'influence de l'anglais (qui ne dispose que du seul terme *language*), est si flottant qu'on ne peut leur assigner que des définitions justifiées par des choix théoriques. L'option proprement linguistique en la matière a été clairement formulée par E. Benveniste (1966 : 19) :

« Le langage, faculté humaine, caractéristique universelle et immuable de l'homme, est autre chose que les langues toujours particulières et variables, en lesquelles il se réalise. C'est des langues que s'occupe le linguiste, et la linguistique est d'abord la théorie des langues. Mais [...] les problèmes infiniment divers des langues ont ceci de commun qu'à un certain degré de généralité ils mettent toujours en question le langage. »

D'autre part, dans la mesure où ils interfèrent avec l'objet de leurs propres investigations, le langage et les langues intéressent aussi les spécialistes d'autres disciplines tels que les philosophes, les psychologues, les informaticiens et les cognitivistes, les historiens, les sociologues et les ethnologues. Mais pour les linguistes, les langues en tant qu'outils de communication constituent un objet d'étude en soi : à partir de l'observation de leurs usages et de leurs productions, ils se proposent de les décrire comme des systèmes symboliques et communicatifs que l'on peut caractériser par la nature de leurs éléments et par les règles qui en régissent les combinaisons et l'interprétation dans les énoncés.

Remarques. — 1. La démarche des linguistes, pour élaborer un « savoir savant » sur la langue, se distingue par son caractère scientifique et expérimental des savoirs « de sens commun », intuitifs, non scientifiques, non théorisés, des conceptions linguistiques populaires en matière de langues et de langage.
2. Les linguistes francophones utilisent couramment, à l'instar de Saussure et de la tradition post-saussurienne, le terme de *langue* pour opposer la langue comme institution sociale et moyen de communication commun à ses usagers au *discours* qui recouvre toutes les réalisations individuelles résultant de l'utilisation de ce système.

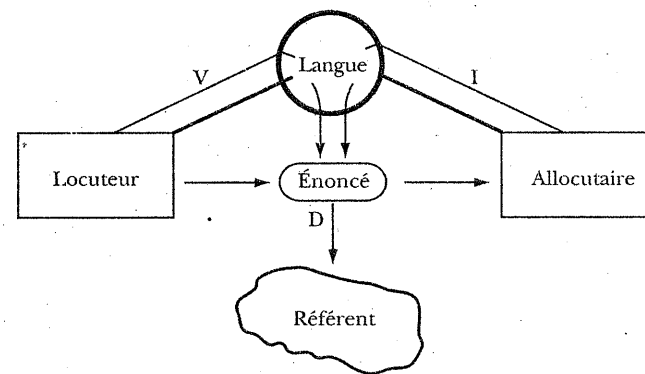
Bibliographie. — E. H. Lenneberg (1967), *Biological Foundations of Language*, New-York, J. Wiley & Sons — E. Genouvrier et J. Peytard (1970) : 89-93 — M. Arrivé et alii (1986), articles *langage, langue et sémiotique* — J.-C. Milner (1989) : 40-45 — *Pratiques*, 139-140 (2008), *La linguistique populaire ? — Langages*, 170 (2008), *Discours et sens commun*.

1.1. Les langues, instruments de communication

S'inspirant d'un modèle mathématique de la télécommunication, R. Jakobson (1963 : 213-214) définit l'« acte de communication verbale » à partir de six facteurs constitutifs :

- un **destinateur** (ou **locuteur**) et un **destinataire** (ou **allocataire**, ou encore **récepteur**) disposant d'un **code commun** et qui échangent leurs rôles en cas de dialogue,
- un **réfèrent** à exprimer sous forme d'un **message**,
- un **contact** ou **canal** qui assure la transmission du message.

Le schéma suivant reformule l'analyse jakobsonienne en l'adaptant aux spécificités de la communication langagière :



Dans ce schéma, V symbolise le processus de la verbalisation (production d'un énoncé par le locuteur), I celui de l'interprétation de l'énoncé par le récepteur et D le rapport référentiel qui unit l'énoncé à ce qu'il désigne et aux actes de langage qu'il sert à accomplir.

Les interlocuteurs utilisent le code commun qu'est la **langue**. Un **contact**, combinaison d'un canal physique et d'une connexion psychologique, permet au **locuteur** d'adresser des **énoncés** (messages) à l'**allocataire**. La **situation de communication** comprend, outre les éléments précédents, le cadre spatio-

temporel de l'acte de communication, les individus, objets et éléments qui le peuplent, ainsi que les connaissances supposées partagées par les interlocuteurs (XXIII : 1.).

Ce qui est transmis, c'est un énoncé : une forme linguistique signifiante dont l'interprétation requiert une double aptitude. L'allocutaire doit, bien sûr, connaître le sens codé des formes linguistiques simples et complexes (mots, groupes de mots, phrases et types de phrases). Mais il lui faut aussi procéder à des calculs (ou inférences) à partir de la signification proprement linguistique de l'énoncé et des connaissances qu'il estimera pertinentes pour aboutir à une interprétation plausible de cet énoncé dans la situation où il lui a été adressé (XXI : 3.2.). Par exemple, pour reconnaître le référent particulier, supposé univoquement identifiable, de la description définie (VII : 2.3.1.) *la directrice* dans *Je le dirai à la directrice* et pour déterminer l'acte de langage accompli au moyen de cet énoncé (Est-ce une promesse ? un défi ? une menace ? ou un simple constat ?). La description de la communication verbale ordinaire ne peut donc se satisfaire d'un modèle sémantique d'encodage / décodage fondé sur une théorie classique du signe linguistique (XXI : 1.1.). Il faut lui adjoindre un modèle de l'**activité inférentielle** qui simule les calculs interprétatifs du sujet parlant (voir p. ex. VII : 5.1.2. et XXII : 3.) à la manière de Grice (1975) et plus récemment de Sperber et Wilson (1989).

Instrument privilégié de la communication humaine, une langue se prête à de multiples usages. R. Jakobson (1963 : 213-221) distingue six « **fonctions du langage** », axées chacune sur un élément de son schéma de la communication. Les trois premières correspondent à l'idée communément admise que les langues servent d'abord à parler de tous les aspects de la réalité :

► La **fonction référentielle** (également dite **cognitive** ou **dénotative**) permet d'évoquer tout ce qui forme le contexte de la communication entendu comme l'univers infini des contreparties des signes langagiers et de leurs combinaisons, donc des référents réels, possibles ou imaginaires : êtres, objets, propriétés, événements, etc.

► La **fonction métalinguistique** permet au locuteur de faire de sa langue ou d'une autre langue l'objet de son discours. Il s'agit en fait d'une forme particulière de la fonction référentielle, puisqu'elle consiste à se servir du langage pour discourir sur le langage et les langues (p. ex. pour demander ou donner des informations linguistiques, exposer une analyse grammaticale, etc.), voire sur son propre discours ou celui d'autrui. Ainsi les termes *substantif*, *complément*, *masculin*, *proposition subordonnée*, etc., qui désignent des catégories de la grammaire française, sont-ils des termes typiquement métalinguistiques. Il en va de même de tout discours oral ou écrit, scientifique ou didactique, sur une matière linguistique : les dictionnaires et les grammaires sont par définition des ouvrages métalinguistiques. Enfin, toute séquence linguistique peut être utilisée de façon **autonymique** (XXI : 1.1.3.) pour se désigner elle-même (*Je* est un pronom).

► La fonction **expressive** (ou **émotive**) est un autre avatar de la fonction référentielle, limitée aux cas où la forme de son discours exprime directement l'attitude du locuteur à l'égard de son contenu. Elle fait principalement appel à l'interjection, aux constructions exclamatives, à divers soulignements accentuels et également à certaines modalisations affectives ou évaluatives (XXIII : 2.2.).

Les trois autres fonctions se réalisent chacune dans un type spécifique d'activité langagière intersubjective :

► La **fonction injonctive** (également dite **conative** ou, mieux, **directive**) vise à orienter le comportement du récepteur dans le sens indiqué par l'énoncé, notamment au moyen de l'impératif et des tournures directives équivalentes (XIV : 4. et XXIII : 3.). C'est le « *Vous me le copiez cent fois* » adressé à un élève indiscipliné, le « *Sortez* » de Roxane à Bajazet, mais aussi les slogans politiques et publicitaires dont la véritable finalité se résumerait dans les formules ouvertement incitatives : « *Élisez-moi* » / « *Achetez-moi* ».

► **La fonction phatique**, centrée sur le contact entre les interlocuteurs, apparaît dans les énoncés (souvent des formules) sans véritable portée référentielle, mais destinés à établir, maintenir, rompre ou rétablir le contact avec le récepteur : *Bonjour – Au revoir – Allô ? – Comment allez-vous ? – Il faut que je me sauve*, etc. Dans son emploi rhétorique, cette fonction nous permet de « parler de la pluie et du beau temps » lorsque, n'ayant rien à dire à notre interlocuteur, nous nous sentons néanmoins tenus de meubler ce vide communicatif.

► **La fonction poétique**, axée sur le message en tant que tel, transcende les catégories précédentes. Elle se manifeste chaque fois que le locuteur « travaille » son discours en exploitant :

- les virtualités évocatrices des signifiants (onomatopées, allitérations, assonances, rimes et effets rythmiques (II : 2.4. et V : 3. et 4.) ;
- la disposition des mots et groupes de mots (parallélismes, antithèses, chiasmes, gradations, etc.) ;
- les affinités et les analogies entre signifiés pour produire des figures de contenu (hyperboles, métaphores, métonymies, etc., voir XXI : 4.).

Remarques. — 1. La subversion référentielle, qui caractérise certaines formes de poésie moderne, représente un cas limite où la fonction poétique occulte les autres fonctions. Cependant, la fonction poétique est présente depuis toujours dans les petits genres populaires (chansons, comptines) et dans la littérature versifiée traditionnelle (V) ; et si cette fonction se manifeste de façon privilégiée dans le domaine de la poésie, elle se rencontre aussi dans d'autres productions langagières chaque fois que le discours est surdéterminé par des effets esthétiques. C'est ainsi qu'elle sert à renforcer l'impact des fonctions incitative et affective dans les slogans publicitaires (*L'eau, l'air, la vie – Perrier*) et électoraux (*Giscard à la barre – Mitterrand Président*, etc., sur le modèle archétypique américain : *I like Ike*).

2. Les six fonctions distinguées par Jakobson se manifestent rarement à l'état isolé. L'activité langagière les combine et les hiérarchise en des complexes que par commodité nous identifions souvent à leur fonction dominante. Dans l'énoncé *Vous ici ?!*, par exemple, on reconnaît la manifestation d'au moins trois des six fonctions : référentielle (il y a acte de référence à la présence de l'interlocuteur à l'endroit de l'énonciation), expressive (le locuteur exprime sa surprise par le tour à la fois interrogatif et exclamatif de son énoncé) et poétique (la cause de la surprise est en quelque sorte « mimée » par l'absence de liaison qui oppose iconiquement la personne de l'interlocuteur (*vous*) et l'endroit où il se trouve (*ici*), le tout étant souligné par une quasi-allitération issue de la liaison). La fonction injonctive pourrait même venir se superposer aux précédentes, si le locuteur nuance le ton de la surprise dans le sens de l'indignation ou du reproche, pour inviter – indirectement (XXIII : 3.3.) – l'interlocuteur à vider les lieux.

La conjonction des six fonctions de Jakobson ne donne toutefois qu'une image partielle (elle néglige la dimension interactive) et quelque peu disparate de l'éventail des usages communicatifs du langage. Plus récemment, on a choisi le terme **d'acte de langage** (XXIII : 3.) pour désigner les différents types d'actes accomplis par le truchement du langage : ceux dits « de référence » quel que soit le type de réalité désigné (XXII : 3.) ; ceux qui visent à orienter la conduite d'autrui (ordonner, conseiller, suggérer, etc.) ; ceux par lesquels le locuteur s'engage à accomplir une action future (promettre, jurer, etc.) ; ceux qui expriment le sentiment du locuteur à l'égard de l'état de choses qu'il évoque (s'excuser, féliciter, blâmer, déplorer, plaindre, etc.) ; ceux que le locuteur, s'il est revêtu de l'autorité adéquate, accomplit par le seul fait qu'il dit qu'il les accomplit (p. ex. *Je déclare la séance ouverte – Je baptise ce bateau « Liberté » – Je vous déclare unis par les liens du mariage*). La liste est loin d'être close et plusieurs typologies ont été proposées pour classer les actes de langage selon leurs visées communicatives (la nature de l'acte que le locuteur prétend accomplir) et les mécanismes, souvent complexes et indirects, censés expliquer l'interprétation des énoncés qui les véhiculent.

Bibliographie. — E. Benveniste (1966) : 258-266 et 267-276 – J. Searle (1972) – F. Recanati (1979 et 1982) : 267-276 – C. Kerbrat-Orecchioni (1980).

1.2. Les langues, systèmes de signes

1.2.1. La double articulation du langage humain

Comme tout système signifiant utilisé à des fins communicatives, les langues sont organisées sur deux plans solidaires : celui des formes (ou **signifiants**) et celui des contenus (ou **signifiés**). Elles relèvent donc d'une **théorie générale du signe**, qui s'applique à leurs différents types de formes significatives (XXI : 1.). Elles se distinguent pourtant de la plupart des autres systèmes par la propriété quasi universelle d'être **doublement articulées**. En effet, nos énoncés sont des séquences continues de sons ou de lettres qui s'analysent successivement en deux types d'unités minimales :